

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE PLENIERE

du 16 octobre 2014

Hôtel LE MAJESTIC à LA BAULE

Après vérification le Président de Cap Atlantique Monsieur Yves METAIREAU annonce que le quorum est atteint.

MEMBRES PRESENTS :

Collège 1 – Activités économiques – tourisme

BODIGUEL David
CAUX Emmanuel
CHARIER Pierre-Marie
CHATAL Christine
COMBAUD Pierre-Yves
COMTESSE Myriam
CROCHET Yves
DAVID Alain

LE FOLL Catherine
HUBERT Emmanuel
IMBERT Lionel
LEMERLE Gérard
MAGUERO Jean-Luc
NEWMAYER Mike
TRICHET Valérie

Collège 2 – Activités agricoles – maritimes

CHARTEAU Lionel
CHELLET Pascal
HUITRIC Catherine
GALLAS Jean-Philippe
METAYER Pascal

PAIN Gérard
PALLADIN Max
RENAUD Pascal
SABLE Christophe

Collège 3 – Activités de service

BAILLY Franckie
DETURMENY Lydia
GUERZIDER Nathalie
GUILLET Frédéric

HARION Véronique
MAHE Eric
SEVENO Laurent
VIGUIER Christophe

Collège 4 – Activités associatives

CHELET Michel
COLMAIRE Cyrille
COURONNE Daniel
GINESTE Christine
LE GARS Bernard
LODAY Nicolas
MIGAUD René-Claude

NASSIET Christian
PELON Gilles
PLISSONNEAU Alain
RODRIGUES Peggy
STERN Henry
VAN DEN BROUCKE Alain

Personnalités Qualifiées

LE BAUBE Olivier
LEPINE Cyrille

Collège 5 : les élus

METAIREAU Yves, Maire de La Baule, Président de Cap Atlantique
PHAN THANH Stéphanie, Maire de Guérande, 1^{ère} Vice-Présidente de Cap Atlantique
NOEL-RACINE Pascal, Maire de Herbignac, 2^{ème} Vice-Président de Cap Atlantique
LAINE Yves, Maire du Pouliguen, 3^{ème} Vice-Président
BRIERE Chantal, Maire de Saint-Lyphard, 5^{ème} Vice-Présidente
FONMARTY Françoise, Maire de Férel, 8^{ème} Vice-Présidente de Cap Atlantique

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Collège 1 – activités économiques – tourisme

DEVILLAIRS Cyrille, *pouvoir à TRICHET Valérie*
GENDRON Jean-François, *représenté par LE FOLL Catherine*
GERARD Pascal, *pouvoir à Lydia DETURMENY*
LEVEQUE Nicolas, *pouvoir à Nathalie GUERZIDER*
LOUIS Gérard
MARSAC Gérard
MORICET Christian, *pouvoir à Jean-Luc MAGUERO*

Collège 2 – Activités agricoles – maritimes

CRUSSON Didier
PITART Grégory, *pouvoir à Pascal CHELLET*

Collège 3 – Activités de service

AVERTY Luc
CHEREAU Denis, *pouvoir à Christophe VIGUIER*

Collège 4 – Activités associatives

GUYADER Jean-Jacques

Personnalités Qualifiées

CHOURAQUI Jean-Claude, *pouvoir à Olivier LE BAUBE*

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique
Stéphanie BOYER-LECHAT, Directrice de la Communication de CAP Atlantique, référente
Cadre au Conseil de Développement
Fabrice DURIEUX, Directeur de l'Environnement et des Economies Primaires
Monique LE SAUX, assistante au Conseil de Développement

La presse

Après l'accueil des participants, Yves METAIREAU rappelle l'importance du Conseil de Développement et l'utilité de ses avis rendus sur les sujets stratégiques liés au développement du territoire de Cap Atlantique.

Il site en particulier

- La poursuite de la modernisation et de l'accessibilité des parcs d'activités,
- La réhabilitation du parc mytilicole Loscolo à Pénestin
- Le pôle d'affaires : pour des entreprises du territoire près de la gare de La Baule en partenariat avec la CCI, la Caisse des Dépôts, ...
- La desserte très haut débit sur le territoire avec l'opérateur privé GIGALIS
- La sécurisation en eau potable
- Le réseau d'eau pluviale, facteur de pollution des eaux, sa rénovation,
- La mise aux normes de la station de transfert de Guérande
- Le devenir du Petit Séminaire de Guérande
- Le soutien au programme de l'habitat en logements sociaux
- Les piscines : réhabilitation d'Aquabaule, le projet sur la commune d'Herbignac.

Il est ensuite procédé à l'approbation du règlement intérieur.

Le projet de règlement intérieur présenté en synthèse par Philippe ALLAIN ne fait l'objet d'aucun échange, hormis l'intervention d'un membre du Conseil de Développement sur l'article 5 « vacance de siège- révocation d'un membre » qui demande que soit précisé clairement les modalités de révocation d'un membre du Conseil de Développement.

Yves METAIREAU propose que la révocation fasse l'objet d'une proposition préalable du Président du Conseil de Développement pour votes en Bureau puis en Assemblée Plénière.

Le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

Il est adopté à l'unanimité.

ELECTION DU PRESIDENT

Yves METAIREAU rend hommage aux deux précédents présidents du Conseil de Développement et annonce avoir reçu la candidature d'Olivier LE BAUBE

En l'absence d'autres candidatures, Olivier LE BAUBE présente les axes principaux de sa candidature :

- Contribuer au développement harmonieux du Territoire sur le plan économique ;
- Rendre des avis sur des projets concrets et réalisables ;
- Travailler en partenariat avec les élus ;
- Collaborer avec d'autres Conseils de Développement.

Le vote se déroule à bulletin secret :

47 présents – 7 pouvoirs = 54 bulletins au total.

- 51 pour Olivier LE BAUBE
- 3 bulletins blancs.

Olivier LE BAUBE est élu et est invité par Yves METAIREAU à présider la séance.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Il est proposé à l'assemblée d'élire les membres du bureau à bulletins secrets. L'assemblée décide d'effectuer un vote à mains levées :

| Collèges | Titulaires | Suppléants |
|---------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Collège 1 | Alain DAVID | Lionel IMBERT |
| | Christine CHATAL | Pierre-Marie CHARIER |
| | Gérard LEMERLE | Jean-Luc MAGUERO |
| Collège 2 | Lionel CHARTEAU | Pascal CHELLET |
| Collège 3 | Christophe VIGUIER | Nathalie GUERZIDER |
| Collège 4 | René-Claude MIGAUD | Henry STERN |
| | Christian NASSIET | Michel CHELET |
| Personnalités Qualifiées | Cyrille LEPINE | Jean-Claude CHOURAQUI |

Aucune abstention ni vote contre.

PRESENTATION DU DOSSIER INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE

Fabrice DURIEUX, Directeur de l'Environnement et des Economies Primaires, présente le dossier ITI sur lequel le Conseil de Développement devra se prononcer fin novembre 2014.

Compte tenu de l'urgence du dossier, il est proposé qu'un groupe de travail composé du Bureau et de quelques membres volontaires supplémentaires examine le dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20 et est suivie d'une séance de photos de groupe.